

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Mercredi 14 octobre 2020 à 19 heures 00

L'An deux mil vingt, le quatorze octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Étaient présents : M. JULIEN – M. ABRAHAM – Mme DUBOIS – M. LEFEVRE – Mme GRAS – M. BAS – Mme OUDELET – Mme VIOT – M. TRICOTEAUX – Mme HOUDARD – M. DECLERCK – M. LOBBE – Mme GREHAN.

Était Absent : M. BOLLENGIER – Mme LABOURO-RAUH – Mme LEMARCHAND – M. ROBINET – M. VAN ISACKER – Mme PATTE

Étaient représentés : Mme LABOURO-RAUH Armelle donne pouvoir à Mme HOUDARD Céline
Mme LEMARCHAND Caroline donne pouvoir à Mme DUBOIS Christine
M. ROBINET Jean-Marie donne pouvoir à M. JULIEN Patrick
M. VAN ISACKER Éric donne pouvoir à M. LOBBE Joël
Mme PATTE Marie-Claude donne pouvoir à Mme GREHAN Stéphanie

Excusés : /

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur LEFEVRE Régis a été élu secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 22 septembre 2020

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 22 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Cependant, Monsieur LOBBE, représentant de Monsieur VAN ISACKER, Absent, souhaite intervenir sur la proposition de ce dernier décrite dans les questions d'initiatives concernant la possibilité d'effectuer un traçage devant la devanture d'un commerçant afin de limiter les stationnements prolongés. Il fait remarquer que cette recommandation a été sollicitée pour tous les commerçants de la commune et non pour un commerçant.

3. Détermination du prix d'achat de la parcelle cadastrée ZD N° 62 pour partie pour la construction d'un nouveau Centre de Secours par le SDIS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans sa séance du 19/12/2018, le Conseil Municipal avait adopté une délibération fixant le prix d'achat du terrain nécessaire à la construction d'un nouveau centre de secours par le SDIS de l'Aisne.

Le prix proposé s'élevait alors à 8 €/m², étant précisé d'une part qu'une surface de 35 ares environ est nécessaire pour permettre cette construction en sus de la superficie de terrain mise à disposition par la

Commune (parcelle ZD N° 27 et emprise de la voie communale N° 18) ; d'autre part que l'estimation du service des Domaines était de 5,55 €/m².

Depuis l'installation de la nouvelle municipalité, de nouvelles négociations ont été engagées avec les propriétaires sur la base d'un prix arrêté à 10 €/m², hors frais d'éviction.

L'Assemblée décide à l'unanimité de fixer à 10 €/m², hors frais d'éviction le prix d'achat du terrain nécessaire à détacher de la parcelle ZD N° 62, pour une surface de 35 ares environ et autorise le Maire en cas de nouveau refus des propriétaires, à engager dans les plus brefs délais une procédure d'expropriation par Déclaration d'Utilité Publique en prenant toutes dispositions utiles et nécessaires pour mener à bien cette opération,

et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

4. Décision Modificative N° 3

L'Assemblée adopte à l'unanimité la décision modificative budgétaire proposée ci-dessous :

Section de fonctionnement

- **Dépenses**

Article 615221 « entretien et répartition Bâtiments Publics »	=	- 6 100 €
Article 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion »	=	+ 6 100 €

5. Prise en charge d'une indemnité de sinistre

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que suite à la détérioration d'une partie de la toiture terrasse de la Mairie lors de la tempête du 10 février dernier, une demande de sinistre a été effectuée auprès de l'assureur de la Commune.

Après étude du dossier, la SMACL propose une indemnisation de 5 970,04 € (déduction faite de la franchise prévue au contrat s'élevant à 300 €).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'indemnité de règlement immédiat d'un montant de 5 970,04 € versée par la SMACL.

Informations diverses

Monsieur le Maire fait part à l'assistance des informations suivantes :

- En raison de l'état d'urgence sanitaire, la traditionnelle cérémonie du 11 novembre prochain se tiendra en nombre restreint ;
- Un bon de 20 € sera distribué à chaque participant du « Concours des Maisons fleuries 2020 » par les membres du Conseil Municipal.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier l'horaire des futures réunions de Conseil Municipal. Cet horaire sera, dorénavant, avancé à 19 h00.

Questions d'initiatives

- **M. LEFEVRE Régis** : - indique que conjointement avec M. BOLLENGIER, ils procéderont à la réalisation d'un grattage de route sur une partie de la chaussée située du côté collège sur une longueur de 115 m de la Rue Georges BRASSENS ;
Ces travaux seront exécutés bénévolement par ces deux conseillers, et faciliteront le passage régulier des collégiens sur cette chaussée.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 28 octobre 2020

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Régis LEFEVRE

Patrick JULIEN